

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
(ANAQ-SUP)**



**RAPPORT D'ACTIVITES ET DES RESULTATS
DE L'ANNEE 2014**

Mars 2015

Sigles et abréviations

AC	Agent Comptable
AfriQAN	African Quality Assurance Network
ANAQ-SUP	Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur
ARAQES	Agence Roumaine d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur
AQ	Assurance Qualité
AUF	Agence Universitaire de la Francophonie
BEM	Bordeaux Management School
BM	Banque Mondiale
CA	Conseil d'Administration
CAMES	Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur
CASR3PM	Centre d'études Avancées et de Recherche en Management de Projet, Programme et Portefeuille
CDP	Contrat de performances
CESAG	Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion
CFPS	Centre de Formation Privé Supérieur
CIAQ	Cellule Interne d'Assurance Qualité
CNAES	Concertation Nationale sur l'Avenir de l'Enseignement Supérieur
CRES	Consortium pour la Recherche Economique et Sociale
CS	Conseil Scientifique
DAAD	German Academic Exchange Service
DGCPT	Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor
DGES	Direction Générale de l'Enseignement Supérieur
DIPu	Division des Institutions Publiques
EJCOM	Ecole de Journalisme et de Communication
ENSAE	Ecole Nationale de la Statistique et de l'Analyse Economique
EPES	Etablissements Privés d'Enseignement Supérieur
EPT	Ecole Polytechnique de Thiès
ESTI	Ecole des Sciences et Techniques de l'Ingénieur
ETSHOS-IMED	Ecole supérieure d'interprétation, de Techniques administrative, de Management et de Gestion Hôtelière
FOAD	Formation Ouverte à Distance
IES	Institution d'Enseignement supérieur
IFEC/Dakar	Institut de Formation, d'Etudes, de Conseils et de Services de Dakar
IFMEN	Institut de Formation aux Métiers de l'Enseignement

IMC	Institut de Management et de Communication
IPAF	Institut Panafricain de Formation en Santé
IPAIM/THIES	Institut Privé Africain en Informatique et Management/Thiès
IPFORMED	Institut Privé de Formation et de Recherche Médicale de Dakar
ISDL	Institut Supérieur de Développement Local
ISEG	Institut Supérieur d'Entrepreneurship et de Gestion
ISESCO	Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture
ISF	Institut Supérieur de Finances
ISM	Institut Supérieur de Management
ITECOM	Institut Technique de Commerce
LMD	Licence Master Doctorat
MCSA	Microsoft Certified Solutions Associate
MEFP	Ministère de l'Economie des Finances et du Plan
MESR	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
OCI	Organisation de la Coopération Islamique
PER	Personnels d'Enseignement et de Recherche
PRED	Programme de Reconnaissance et d'Equivalence des Diplômes
PTA	Plan de Travail Annuel
REESAO	Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'ouest
U/THIES	Université de Thiès
UADB	Université Alioune DIOP de Bambey
UASZ	Université Assane SECK de Ziguinchor
UCAD	Université Cheikh Anta DIOP de Dakar
UGB/S-L	Université Gaston Berger de Saint -Louis
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UPOA	Université Polytechnique de l'Ouest Africain
USAID/ERA	United States Agency International Development / Education and Research in Agriculture
UVA	Université Virtuelle Africaine

TABLE DES MATIERES

Introduction	5
I - Programme 1 : Mise en place, fonctionnement et gestion	5
1.1 Présentation de l'ANAQ-Sup :	5
1.2 Constitution et fonctionnement des organes de gouvernance	8
1.3 Mise en place du cadre administratif et de gestion	8
1.3.1 L'élaboration du plan de travail annuel (PTA).	8
1.3.2 L'élaboration, la validation et l'approbation du budget Etat	9
1.3.3 Les acquisitions	10
1.3.4 La tenue de la comptabilité des matières	10
1.3.5 La tenue des finances et de la comptabilité	10
1.3.6 La mise en place des personnels	11
1.3.7 L'élaboration des outils de gestion	11
1.3.8 L'environnement numérique de travail, visibilité et consolidation	11
II - Programme 2 : Elaboration, validation et partage des outils d'évaluation	12
III - Programme 3 : accompagnement des Institutions d'Enseignement Supérieur et développement de la culture d'assurance qualité :	12
IV - Programme 4 : Evaluation institutionnelle	15
V - Programme 5 : Evaluation de programme	15
VI - Programme 6 : Activités internationales et de partenariat	17
VII - Programme 7 : Production et gestion de la connaissance	19
VIII - Défis et perspectives	19
IX - Axes d'amélioration	21
X - Considérations générales sur la culture d'évaluation et sur la qualité du système	21
1. Promotion de la culture de l'évaluation et de l'assurance qualité:	21
2. Qualité des institutions et du système :	22
Recommandations:	22
Conclusion	22

Introduction :

Ce présent rapport fait le bilan des activités de l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (ANAQ-Sup) pour l'année 2014. Il est destiné au Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) et sera rendu public, conformément au dernier alinéa de l'article 2 du décret 2012-837 du 07 août 2012 portant création, organisation et fonctionnement de l'ANAQ-Sup qui stipule que : « *l'ANAQ-Sup produit chaque année un rapport d'activités remis au Ministre chargé de l'Enseignement supérieur et mis à la disposition du public* ». Le rapport est structuré essentiellement autour des résultats obtenus de la mise en œuvre des sept (7) programmes d'exécution des missions de l'ANAQ-Sup découlant du plan de travail annuel (PTA) financé par la Banque Mondiale (BM) et du budget de l'Etat de 2014. Il se termine par des défis et des perspectives pour 2015 et enfin des axes d'amélioration et des recommandations pour l'amélioration de la qualité du système d'enseignement supérieur du Sénégal.

I - Programme 1 : Mise en place, fonctionnement et gestion

1.1 Présentation de l'ANAQ-Sup :

L'ANAQ-Sup est un organe, sous la tutelle administrative et technique du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, chargée d'assurer la qualité des programmes, des filières et des établissements publics et privés. C'est une structure essentielle dans la mise en œuvre du programme de réforme, initiée par le Gouvernement et appuyé par la Banque Mondiale, dans le cadre du Projet Gouvernance et Financement de l'Enseignement Supérieur (PGF-SUP) axés sur les résultats et dans la régulation et la garantie de qualité de l'enseignement et de la formation au Sénégal.

Elle est une autorité nationale, personne morale de droit public, dotée d'une autonomie financière.

Ses missions consistent essentiellement à renforcer la qualité et la pertinence du système. L'ANAQ-Sup doit aussi s'assurer que les programmes et les institutions sont orientés vers des normes internationales dans l'enseignement et la recherche. Elle formule des recommandations sur les programmes devant être enseignés en réponse aux priorités nationales et permet, entre autres, de garantir une cohérence générale dans le développement de nouvelles filières et programmes. Son avis technique est requis par le Ministre chargé de l'Enseignement supérieur dans l'agrément des établissements privés et dans l'habilitation à délivrer les diplômes Licence Master Doctorat (LMD), conférée aux institutions publiques et privées.

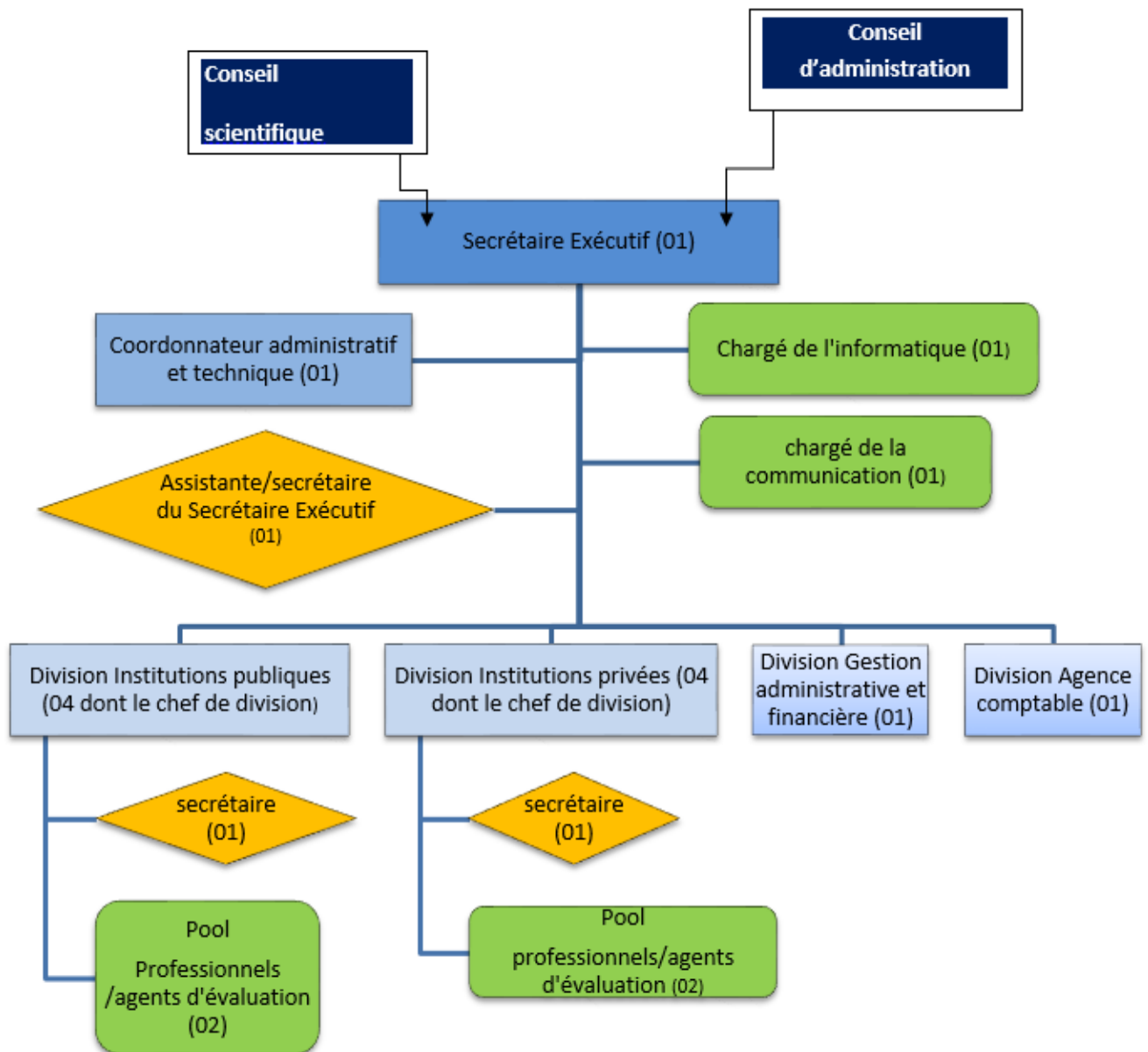
En rapport avec la Direction Générale de l'Enseignement supérieur (DGES), l'ANAQ-Sup procède à l'accréditation des programmes soumis par les universités publiques dans le cadre de la mise en œuvre de leur Contrat de performances (CDP). Elle peut aussi faire d'autres accréditations institutionnelles et de programmes, à chaque fois que le besoin en est exprimé par des parties prenantes.

Les missions de l'ANAQ-Sup sont ainsi stipulées dans l'article 2 du décret 2012-837 : elle est notamment chargée :

- *« de définir, en rapport avec le ministère en charge de l'enseignement supérieur et les établissements d'enseignement supérieur, les standards de qualité à respecter par les établissements d'enseignement supérieur et leurs filières ;*
- *de concevoir et de mettre en place un mécanisme d'assurance qualité compatible avec les objectifs et les exigences de l'enseignement supérieur ;*
- *de mettre en place des procédures formelles et d'identifier les critères, pour l'évaluation de la qualité des établissements d'enseignement supérieur ;*
- *de donner un avis technique au Ministre chargé de l'enseignement supérieur sur les demandes d'accréditation des institutions d'enseignement supérieur ;*
- *d'évaluer périodiquement les enseignements, les outils et méthodes pédagogiques dans les établissements et les filières;*
- *d'assister et d'accompagner les établissements dans le développement et la mise en œuvre de leur procédure interne d'assurance qualité et d'auto-évaluation ».*

Pour mener à bien ses missions, l'ANAQ-Sup s'est dotée de l'organigramme suivant :

ORGANIGRAMME DE L'ANAQ-Sup



N.B. Le service d'audit et de contrôle de gestion sera externalisé.

1.2 Constitution et fonctionnement des organes de gouvernance :

Pour exécuter ses missions, l'ANAQ-Sup s'est dotée d'un Conseil d'Administration (CA), d'un Conseil Scientifique (CS) et d'un Secrétariat Exécutif (SE).

Le CA assure la supervision des activités de l'Autorité, en application des orientations et de la politique de l'Etat dans le domaine de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur. Les principaux résultats obtenus par le CA sont :

- la tenue régulière de ses deux (2) sessions ordinaires le 9 juillet et le 17 décembre 2014 ;
- l'examen et l'adoption des documents de gestion (manuel de procédures, statut du personnel, règlement intérieur, rapport du commissaire aux comptes) ;
- l'examen et l'adoption du projet de budget de 2015.

Le CS est l'organe d'approbation du programme académique, scientifique et technique de l'ANAQ-Sup. Les principaux résultats obtenus par le CS sont :

- la tenue de ses rencontres de délibération à chaque fois qu'il est convoqué ;
- la délibération sur les avis de demande d'agrément définitif d'Etablissement privés d'Enseignement supérieur (EPES);
- la délibération sur les EPES évalués en 2013 et devant satisfaire un certain nombre de conditions pour l'obtention de l'agrément définitif ;
- la délibération sur les accréditations des programmes de licences d'informatique soumises par des universités publiques.

Le SE est dirigé par un Secrétaire Exécutif qui est nommé par décret. Il est investi du pouvoir de décision nécessaire à la bonne marche de l'ANAQ-Sup et veille à l'exécution des décisions prises par le Conseil d'administration et le Conseil scientifique.

1.3 Mise en place du cadre administratif et de gestion :

Les principaux résultats obtenus sont :

1.3.1 L'élaboration du plan de travail annuel (PTA) :

Il est financé par la Banque mondiale à travers le Crédit IDA 4945 SN. L'avis de non objection est donné au mois de mars 2014 par l'IDA. Les principales activités inscrites sont :

- acquérir un siège propice à l'atteinte de ses missions : opérationnel, accessible, attractif et visible ;
- disposer de logiciels et de matériels informatiques pour un travail performant ;
- rendre fonctionnel les véhicules de l'ANAQ acquis sur le crédit PGF-Sup par le MESR

- assurer les dépenses de carburant et d'entretien des véhicules ;
- procéder à des achats d'espaces publicitaires ;
- rendre visible l'ANAQ –Sup par la tenue d'évènements trimestriels ;
- concevoir et imprimer des outils et supports de communication graphiques ;
- héberger le site web de l'ANAQ-Sup et maintenir régulièrement le réseau informatique ;
- sponsoriser des partenaires ;
- renforcer l'innovation numérique ;
- effectuer des opérations de publicités ;
- rendre fonctionnel le CA par la tenue de 2 CA ;
- rendre fonctionnel le CS par la tenue des sessions nécessaires ;
- recruter des experts externes, les former pour les rendre capables d'assurer leurs missions d'évaluation ;
- appuyer les établissements à mettre en place et à rendre fonctionnelles les cellules internes d'assurance qualité (CIAQ) qui sont des structures de gestion et de coordination dans la réalisation de leur programme d'assurance qualité interne et d'auto-évaluation ;
- élaborer des référentiels partagés, compris et pratiqués pour évaluer la recherche ;
- faire maîtriser les techniques d'auto-évaluation par les établissements publics et privés ;
- faire maîtriser les procédures d'évaluation externe par les experts de l'ANAQ-Sup ;
- évaluer, accréditer les programmes soumis par les institutions publiques dans le cadre des CDP ; habiliter les universités à délivrer les diplômes du LMD ;
- effectuer les habilitations et les accréditations programmées ;
- valider les rapports d'évaluation externe et les mettre à la disposition des intéressés, du MESR et du public ;
- renforcer les capacités des membres des structures scientifiques de l'ANAQ-Sup (CS, comité d'experts et coordonnateurs techniques) ;
- élaborer une charte d'éthique ;

Le coût global de ces activités est de 196,3 millions francs CFA, soit un taux de réalisation de 52,7%.

1.3.2 L'élaboration, la validation et l'approbation du budget Etat :

Le budget de l'ANAQ-Sup a été validé par le CA et approuvé par le MESR et par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP). Le cumul des subventions de l'Etat est de trois cent cinquante-sept millions de francs (357.000.000) et réparti comme suit : 250.000.000f reçue par

décision de versement n°0079 du 21-01-2014 de la Loi de Finances Initiale de 2014, 24.000.000 f de subvention reçue du MESR, 33.000.000F de subvention reçue du MESR (Décision de versement n°016686 DU 12-11-2014) et enfin 50.000.000F reçue de la 2^{ème} loi de finances rectificative de 2014.

Concernant les ressources de fonctionnement, l'ANAQ-Sup a connu quelques difficultés de trésorerie. Cela est dû au fait qu'elle n'a pas eu de dotation budgétaire suffisante dans la loi de finances initiale de 2014. Néanmoins elle a bénéficié d'un soutien sans faille du MESR pour assurer son fonctionnement.

1.3.3 Les acquisitions :

La Division administrative et financière en collaboration avec la Cellule de Passation des Marchés publics a procédé à l'élaboration des dossiers et au suivi des procédures de passation des marchés de l'ANAQ-Sup.

Les principales acquisitions sont l'achat d'équipements informatiques, de climatiseurs split, de mobilier de bureaux, de carburant et de prestations intellectuelles. Il s'y ajoute le paiement des services courants (loyer des bureaux, services d'internet, les factures d'électricité, de téléphone et d'eau) et le paiement des honoraires des experts externes. (Voir annexe 1)

1.3.4 La tenue de la comptabilité des matières :

Les principales activités sont la mise en œuvre de la procédure de mise en service des matières du 1^{er} groupe, l'affichage et la mise à jour des fiches d'inventaire individuel contradictoire, l'immatriculation des matières mises en service et enfin la tenue du livre journal et du grand livre des comptes de l'ANAQ-Sup.

1.3.5 La tenue des finances et de la comptabilité :

Les différentes réalisations sont le suivi de l'exécution du budget de fonctionnement et du budget d'investissement, alloué par l'Etat, pour le compte de l'année budgétaire 2014, ainsi que les ressources financières mises à la disposition de l'ANAQ-Sup par le PGF-Sup axés sur les Résultats et l'élaboration des actes réglementaires concernant la gestion budgétaire et les marchés publics. Il faut également noter le recouvrement de toutes les subventions accordées par l'Etat, le règlement des salaires et des factures des fournisseurs, le reversement des cotisations sociales et des impôts retenus à la source et enfin la comptabilisation de tous les mandats payés. La Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT) a procédé à la vérification de l'encaisse des comptes de l'ANAQ-Sup à la date du 31 Décembre 2014. Aucune anomalie n'a été constatée et un procès-verbal est dressé à cet effet.

1.3.6 La mise en place des personnels :

Les huit (08) agents qui avaient pris service le 05 août 2013, ont bénéficié d'un contrat à durée indéterminée à partir du 04 février 2014 à la suite de leurs deux périodes d'essai de 03 mois chacun. Ils ont été recrutés comme l'ensemble du personnel (sauf le SE nommé par décret) par appel à candidatures à partir de fiches de postes par une commission indépendante.

1.3.7 L'élaboration des outils de gestion :

Les documents de gestion élaborés, examinés et validés par le CA sont le manuel de procédures, le statut du personnel, le règlement intérieur et le rapport de certification des comptes de 2013 du commissaire aux comptes.

1.3.8 L'environnement numérique de travail, visibilité et consolidation :

L'environnement numérique de travail a été consolidé par :

- l'acquisition d'une plateforme d'antivirus serveur, le paiement régulier des redevances pour le nom de domaine, d'onduleurs/régulateurs ;
- l'acquisition d'une plateforme de communication en ligne et de visioconférence (lync online). Dans la même dynamique, tous les membres du CA et du CS ont des comptes courriels @anaqsup.sn ;
- L'archivage électronique avec Sharepoint qui est utilisé par les différents services de l'ANAQ-Sup. Par ailleurs, le site internet est régulièrement mis à jour et il est visité par plus de 15 000 internautes répartis sur 47 pays ;
- Une infolettre mensuelle qui est publiée chaque mois dans le réseau des parties prenantes de l'enseignement supérieur et de la société ;
- Les institutions d'enseignement supérieur qui travaillent avec l'ANAQ-Sup via son intranet. Plus de 100 établissements utilisent l'intranet à la suite d'une formation des responsables de leur Cellule interne d'Assurance Qualité (CIAQ).
- le renforcement du numérique dans la visibilité de l'ANAQ-Sup, une application sur android pour les smartphones a été développée ;
- L'identité visuelle de l'ANAQ-Sup qui a été renforcée et améliorée par la conception et l'impression de cartes de visites pour le personnel, d'un kakémono et de dépliants ;
- Des partenariats, avec des sites web étudiants, qui ont été noués permettant une reprise des contenus publiés par l'ANAQ-Sup sur leurs sites web ;

- Une conférence de presse sur les activités de la structure et des premiers résultats obtenus a été aussi organisée dans le premier trimestre de 2014.
- Le Secrétaire Exécutif a fait également des apparitions dans les médias à savoir le quotidien « Enquête », le journal de 20 heures de Télé Futurs Médias (TFM), le site web luxmealex.com, le magazine Atelier d’Afrique, le Magazine Réussite de Canal+ Afrique.

II - Programme 2 : Elaboration, validation et partage des outils d’évaluation :

A la suite de leur validation en 2013, les référentiels d’évaluation institutionnelle et de programmes et les guides d’auto-évaluation et d’évaluation externe ont fait l’objet de plusieurs rencontres de partages au niveau des établissements publics et privés. Les responsables de l’ANAQ-Sup se sont rendus dans toutes les institutions publiques du Sénégal et plusieurs séances de partage regroupant des EPES ont aussi été organisées. Un accent particulier a été mis sur le dispositif d’assurance qualité et la rédaction du rapport d’auto-évaluation. Un carnet de visite pour les experts externes comprenant plusieurs documents facilitant le travail des évaluateurs a été élaboré. De même des grilles d’analyse des rapports d’auto-évaluation et d’évaluation externes ont été développées et adoptées par les services techniques.

L’ANAQ-Sup a entamé la mise en place d’un cadre et d’un référentiel d’évaluation de la recherche, de l’accréditation des écoles et formations doctorales conformément aux textes sur le LMD. Pour se faire, un processus de révision du décret portant création de l’ANAQ-Sup est entamé et un comité technique a été mis en place. Ce comité a déposé son rapport qui est transmis au Ministre de l’Enseignement supérieur et de la Recherche. Dans la même foulée, un comité technique regroupant les responsables techniques de l’ANAQ-Sup, les Directeurs de la recherche des universités publiques et un Directeur de la recherche des EPES a été mis place. Il est présidé par le Pr Bhen Sikina TOGUEBAYE.

III - Programme 3 : accompagnement des Institutions d’Enseignement Supérieur et développement de la culture d’assurance qualité :

Plus de 50 ateliers de partage, de renforcement de capacités et de formation ont été organisés par l’ANAQ-Sup à l’intention des responsables des établissements d’enseignement supérieur publics et privés, des responsables des CIAQ, des experts externes, des membres du CA et du CS et aussi des agents techniques de l’ANAQ-Sup.

Des activités de soutien aux CIAQ ont été aussi organisées dans les IES publiques pour les aider à être fonctionnelles ; comme le montre le tableau ci-après :

Tableau 1: Activités de soutien aux CIAQ des IES publiques

Dates	IES concernées	Activités	Objectifs visés
7 et 8 fév.	Université de Thiès	Atelier d'appui aux Cellules Internes Assurance Qualité de l'Université de Thiès et de l'Ecole Polytechnique de Thiès.	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre connaissance du fonctionnement effectif des CIAQ; • Identifier les dysfonctionnements et difficultés rencontrés et proposer des remédiations.
	Ecole Polytechnique de Thiès		
1 er mars	Université Alioune DIOP de Bambey (UADB)	Participation au séminaire de sensibilisation à l'assurance qualité et partage du protocole d'évaluation des enseignements.	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les Personnels d'Enseignement et de Recherche (PER) sur la politique nationale d'assurance qualité ; • Faire connaître l'ANAQ-Sup et ses outils d'évaluation.
20 Avril	Université de Thiès (U/Thiès)	Réunion technique avec le Directeur de la CIAQ.	Corriger les dysfonctionnements notés dans l'organisation de la CIAQ.
18 avril	Ecole Polytechnique de Thiès (EPT)	Séminaire de sensibilisation à l'assurance qualité et de partage des outils d'évaluation.	Favoriser une meilleure compréhension des outils de l'ANAQ-Sup
19 Juin	Ecole Nationale de la Statistique et de l'Analyse Economique (ENSAE)	Atelier de formation en assurance qualité.	Accompagner l'ENSAE à s'approprier des outils d'assurance qualité en vue d'une évaluation institutionnelle.
17 juin	Faculté des Sciences Juridiques et Politiques (FSJP) de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar (UCAD)	Atelier d'information et de sensibilisation à l'assurance qualité avec les PER.	Permettre une meilleure dissémination de la culture d'assurance qualité à la FSJP de l'UCAD

22 Déc.	Institut Supérieur d'Enseignement Professionnel de Thiès (ISEP/Thiès)	Participation au séminaire de sensibilisation à l'assurance qualité.	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux faire connaître l'ANAQ-Sup et les enjeux de l'assurance qualité, • Partager les outils et la procédure d'accréditation de l'ANAQ-Sup,
23 et 24 Déc.	UADB	Participation au séminaire sur la pédagogie universitaire et l'assurance qualité.	<ul style="list-style-type: none"> • Partager les principales réalisations de l'ANAQ-Sup ;

Parallèlement aux Institutions d'Enseignement supérieur (IES) publiques, 24 Etablissement Privés d'Enseignement Supérieur (EPES) ont bénéficié d'accompagnement des services techniques de l'ANAQ-Sup. Ils sont : EUROMED, Institut Supérieur de Management (ISM), Bordeaux Management School (BEM), Institut Privé Africain en Informatique et Management/Thiès (IPAIM/Thiès), Institut Supérieur d'Entrepreneurship et de Gestion (ISEG) de Thiès, Institut Technique de Commerce (ITECOM) de Thiès, Ecole des Sciences et Techniques de l'Ingénieur (ESTI) de Thiès, Institut de Formation, d'Etudes, de Conseils et de Services de Dakar (IFEC), Sup' Management, Institut de Formation aux Métiers de l'Enseignement (IFMEN), Institut Supérieur de Finances (ISF), Institut Privé de Formation et de Recherche Médicale de Dakar (IPFORMED), Consortium pour la Recherche Economique et Sociale (CRES), Université Polytechnique de l'Ouest Africain (UPOA), l'Institut CESAR, Ecole supérieure d'interprétation, de Techniques administrative, de Management et de Gestion Hôtelière (ETSHOS-IMED), Centre de Formation Privé Supérieur (CFPS), Ecole de Journalisme et de Communication (EJCOM), Institut Supérieur de Développement Local (ISDL), Business-school, Centre d'études Avancées et de Recherche en Management de Projet, Programme et Portefeuille (CASR3PM), Institut de Management et de Communication (IMC), Institut Panafricain de Formation en Santé (IPAF Santé), Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG).

A la fin de l'année 2014, toutes les Cellule Internes d'Assurance Qualité (CIAQ) des IES publiques sont fonctionnelles et pour les EPES, il y a 66 CIAQ fonctionnelles sur les 113 EPES recensés.

L'ANAQ-Sup a constitué une base de 40 experts externes dont 30 académiques et 10 professionnels dans les huit domaines du Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'Ouest (REESAO). Les experts sélectionnés par appel à manifestation d'intérêt ont été formés aux techniques d'évaluation externe. Ils ont effectué plus de 30 visites sur site. Leur retour d'expérience d'évaluation pourrait aussi être bénéfique pour leur institution d'origine.

IV - Programme 4 : Evaluation institutionnelle :

Ce programme concerne pour l'année 2014 les évaluations menées dans le cadre de l'avis sur l'octroi d'agrément définitif par la Direction Générale de l'Enseignement supérieur (DGES). Il a touché les EPES :

- devant satisfaire des conditions suite à leur évaluation en 2013 : ils sont au nombre de neuf (09) EPES mais seulement huit (08) ont terminé la procédure. Le CS, en sa session du mercredi 23 juillet 2014, donne l'accréditation à sept (07) EPES sur huit (08) évalués, soit un taux de réussite de 87.5%.
- candidats au Programme de Reconnaissance et d'Equivalence de Diplômes (PRED) du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES): huit (08) EPES ont entamé la procédure mais six (06) ont été effectivement évalués, les deux (2) autres n'ayant pas déposé leur rapport d'auto-évaluation institutionnelle.

Le CS, en sa session du mercredi 23 juillet 2014, donne un avis favorable à deux (02) EPES sur les six (06) évalués, soit un taux de réussite de 33 %.

L'année 2014 est marquée aussi par la systématisation de la procédure de dépôt des demandes d'agrément par les EPES dans un temps donné et limité. Désormais, chaque année, les EPES, la DGES et l'ANAQ-Sup ont 3 mois (octobre, novembre et décembre) pour lancer la manifestation d'intérêt, recevoir les dossiers, faire l'étude de leur recevabilité et commencer la procédure au premier janvier de l'année suivante.

V - Programme 5 : Evaluation de programme :

Pour l'année 2014, la procédure d'accréditation de programmes des EPES concerne les diplômes de licences d'EPES susceptibles de recevoir des bacheliers de 2013 orientés par le MESR. 40 EPES avaient soumis au total 191 diplômes pour accréditation. Après une exploitation suivie de multiples interactions avec les EPES, le nombre de diplômes recevables est passé à 26 pour 18 EPES. Une analyse désagrégée de ces premières données montre que les candidatures de 18 EPES ont été jugées recevables sur les 40, soit un taux de recevabilité de 45 %. Parmi les 22 EPES non recevables, 18 l'ont été faute d'agrément définitif, soit un taux de 81 %. En moyenne, les EPES restaient six (06) ans après l'autorisation d'ouverture sans disposer d'un agrément définitif.

Au terme de la phase d'auto-évaluation, le nombre de diplômes de licence à évaluer s'est stabilisé à 12 pour huit (08) EPES concernés.

Le Conseil scientifique, en sa session du lundi 31 mars 2014, attribue ainsi un avis favorable à 10 programmes sur les 12 évalués.

Au cours de l'année 2014, deux procédures d'accréditation à savoir l'évaluation des licences d'informatique dans les IES publiques et l'évaluation des programmes soumis dans le cadre des CDP 2013 ont été réalisées. La première procédure constitue une évaluation pilote pour permettre aux IES publiques de s'exercer à l'auto-évaluation et aux experts de l'ANAQ-Sup de mettre en pratique les référentiels et guides d'évaluation de l'ANAQ-Sup. Lancée en octobre 2013, elle est terminée en septembre 2014. Les diplômes concernés sont les suivants :

- la licence d'informatique de l'Université de Thiès (U/Thiès);
- la licence d'informatique de l'Université Assane SECK de Ziguinchor (UASZ)
- la licence d'informatique de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) ;
- la licence d'informatique de l'Université Gaston Berger (UGB) de Saint Louis ;
- la licence développement administration d'application web de l'UADB

Le CS s'est réuni le 05 septembre 2014 pour statuer sur l'accréditation de ces programmes. Les résultats issus de la délibération du CS sont :

- Accréditation refusée :
 - Licence d'informatique de l'UASZ ;
 - Licence informatique de l'U/Thiès;
- Accréditation acceptée :
 - Licence d'informatique de l'UADB ;
 - Licence d'informatique de l'UCAD (parcours académique).

Il faut noter que la licence d'informatique de l'UGB n'a pas été évaluée car elle a été reprise sous un autre format et que l'actuelle formation n'a pas encore sorti de promotion (condition à satisfaire par un programme de formation pour pouvoir être évalué). Dans le cadre des Contrats de Performance (CDP) signés avec le MESR, chaque université publique doit soumettre un certain nombre de programmes à l'ANAQ-Sup pour accréditation. Au total, 42 programmes ont été proposés par les 5 universités publiques.

Tableau 2 : Distribution des programmes soumis selon l'institution

Institutions	Nombre de programmes soumis	Date de démarrage de l'auto-évaluation	Date prévue pour le dépôt des rapports
---------------------	------------------------------------	---	---

U/Thiès	18	30/04/2014	30/07/2014
UADB	5	30/04/2014	30/07/2014
UCAD	4	02/06/2014	02/09/2014
UASZ	4	08/05/2014	08/08/2014
UGB/SL	11	15/07/2014	15/10/2014
Total	42		

Au 31 décembre 2014, la Division des Institutions Publiques (DIPu) a reçu 15 rapports sur les 42 attendus, soit un taux de 35%. Après exploitation, les premiers rapports sont déclarés non conformes aux exigences de l'ANAQ-Sup. La division a rédigé une note d'analyse sur chaque rapport dans lequel il est précisé les compléments et améliorations à apporter pour la recevabilité du document.

Tableau 3: Point sur le niveau de dépôt des rapports en rapport avec le nombre de programmes soumis au 31 décembre 2014.

Institutions	Nombre de programmes soumis	Nombre de rapports déposés	Nombre de rapports en cours d'exploitation par l'ANAQ	Nombre de rapports recevables	Nombre de rapports en cours de révision
U /Thiès	18	12	4	4	4
UADB	5	5	0	3	2
UCAD	4	0	0	0	0
UASZ	4	0	0	0	0
UGB/SL	11	0	0	0	0
Total	42	17	4	7	6

VI - Programme 6 : Activités internationales et de partenariat :

Plusieurs activités internationales et de partenariat ont été réalisées en 2014. Un accord de partenariat a été signé le 20 Mai 2014 entre United States Agency International Development / Education and Research in Agriculture (USAID/ERA) et l'ANAQ-Sup. Cet accord a pour but de promouvoir l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur agricole au Sénégal. Dans ce protocole, chacune des parties

s'est engagée à associer l'autre à toutes les activités qu'elle entreprend et qui sont susceptibles de l'intéresser. La mise en œuvre du protocole a permis :

- d'harmoniser nos procédures et outils d'évaluation de programme ;
- d'organiser des ateliers techniques de partage et de formation des IES partenaires du projet USAID/ERA.

L'ANAQ-Sup a également mené d'autres activités dans le cadre des activités internationales et du partenariat, notamment :

- **accueil de délégations** : une délégation de la République Démocratique du Congo, du Tchad, de la Gambie, de la Guinée, un représentant de la Banque Mondiale à Bangladesh, des consultants du CAMES, le Directeur de l'Agence Roumaine d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (ARAQES);
- **des missions à l'étranger** :
- participation à la réunion du Comité Consultatif de l'Université Virtuelle Africaine (UVA) sur la validation du référentiel d'évaluation des programmes de la Formation ouverte et à distance (FOAD) à Nairobi ;
- participation à la formation d'universitaires de Côte d'Ivoire en assurance qualité, dans le cadre d'un projet du gouvernement ivoirien avec l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) ;
- participation aux ateliers de formation en assurance qualité et au Programme Reconnaissance et Equivalence des Diplômes (PRED) du CAMES ;
- membre du comité d'experts de haut niveau pour l'accréditation et l'évaluation de l'Organisation Islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ISESCO/OCI) à Djeddah ;
- participation à Libreville et à Bruxelles aux rencontres dans le cadre du partenariat UE-Afrique ;
- participation à la 6^{ème} conférence internationale sur l'Assurance Qualité (AQ) en Afrique à Bujumbura ;
- participation à la rencontre du CAMES sur le cadre régional d'accréditation à Ouagadougou.
- coopération avec des associations et des structures scientifiques et techniques en Assurance Qualité (AQ) : membre du Board de AfriQAN, Expert formateur projet German Academic Exchange Service (DAAD) /Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) /CAMES.

VII - Programme 7 : Production et gestion de la connaissance :

Des formations et des activités de renforcement de capacités ont été réalisées pour des agents de l'ANAQ-Sup, les membres des organes de gouvernance et pour les experts externes. Les agents concernés sont :

- le Responsable administratif et financier (RAF) qui a suivi une formation sur la passation des marchés publics ;
- l'Agent comptable (AC) qui a suivi une formation organisée par la Direction du Secteur parapublic sur les finances publiques et les innovations apportées par le nouveau code des marchés ;
- Le Chargé de l'informatique qui a bénéficié de deux formations sur Microsoft SharePoint 2013 et sur Microsoft Certified Solutions Associate (MCSA) ;
- Les agents techniques nouvellement recrutés ont suivi en même temps que les responsables des CIAQ, les membres des organes de gouvernance et les experts les formations relatives aux concepts et méthodologies de l'assurance qualité, à l'assurance qualité interne et à l'assurance qualité externe.

Des rapports de capitalisation ont été également produits à la fin des premières procédures sur l'accréditation des programmes d'EPES, sur l'évaluation institutionnelle des EPES en vue de l'obtention de l'agrément définitif et enfin sur la procédure de l'accréditation pilote des licences d'informatique dans les universités publiques. La capitalisation a permis de tirer et d'apprendre des leçons qui vont documenter et améliorer la conduite des procédures d'évaluation et d'accréditation.

VIII - Défis et perspectives :

Les principaux défis que l'ANAQ-Sup doit relever sont :

- **Le Renforcement des moyens :** sur un budget de fonctionnement et d'investissement minimal nécessaire d'environ 600 millions de francs, l'Etat a seulement donné une subvention d'environ de 3 500 000 F. Ce manque de moyens financiers s'est traduit par le recrutement partiel du personnel prévu pour un bon fonctionnement de l'ANAQ-Sup. Ainsi, il reste à recruter deux (02) agents d'évaluation, une secrétaire et un deuxième chauffeur, en plus de la nouvelle division « recherche » à créer conformément aux décisions présidentielles issues de la Concertation nationale sur l'Avenir de l'Enseignement supérieur (CNAES) de 2012. Actuellement, c'est le PGF-Sup, avec la Banque mondiale qui prend en charge les services

courants récurrents (loyer des bureaux, eau, électricité et téléphone, les acquisitions d'équipements) et le paiement des activités liées aux procédures d'évaluation et d'accréditation.

Avec la diminution progressive du soutien financier de la Banque mondiale, il est urgent que l'Etat dote l'ANAQ-Sup de moyens suffisants pour l'exécution de ses missions.

- **La mise en œuvre des recommandations et des résultats d'évaluation** : il est important, pour une amélioration de la qualité des programmes des institutions et du système d'enseignement supérieur, que les recommandations issues des évaluations soient appliquées par l'ensemble des parties prenantes (institutions d'enseignement supérieur, MESR et ANAQ-Sup), chacune selon ses prérogatives et responsabilités.
- **Le démarrage des habilitations des IES** : Conformément aux textes du LMD et aux dispositions prises par le Ministère en charge de la fonction publique sur la reconnaissance des diplômés de l'enseignement supérieur, toutes les institutions d'enseignement supérieur doivent être habilitées à délivrer les diplômes du LMD au plus tard en fin décembre 2015. L'ANAQ-Sup devrait évaluer toutes les institutions publiques cette échéance.

Les autres défis et perspectives consistent à :

- consolider les acquis de 2014 ;
- réviser le décret 2012-837 portant création, organisation et fonctionnement de l'ANAQ-Sup pour élargir ses missions à la recherche et à l'innovation ;
- poursuivre les accréditations entamées en 2014;
- réaliser les accréditations de programmes des différentes vagues des CDP des universités publiques ;
- poursuivre l'appui aux CIAQ ;
- poursuivre la stabilisation et le renforcement de la base de données sur les EPES, en mettant le focus sur ceux qui n'ont pas d'adresses mails fonctionnels;
- accompagner les EPES dans leurs procédures d'auto-évaluation ;
- achever le processus de signature d'un contrat de performances avec le MESR;
- rechercher de nouveaux mécanismes et sources de financement des activités techniques ;
- renforcer la politique de formation du personnel de ;
- renforcer l'identité visuelle de l'ANAQ-Sup ;

- renforcer la communication entre l'ANAQ-Sup et les institutions d'enseignement supérieur, les enseignants, les étudiants, la société et les professionnels ;
- renforcer la crédibilité de l'ANAQ-Sup auprès des partenaires.

IX - Axes d'amélioration :

Parmi les points à améliorer, nous pouvons noter entre autres :

- le renforcement des capacités des institutions en auto-évaluation et en rédaction de rapport d'auto-évaluation ;
- le niveau de dotation en ressources pour accompagner la montée en puissance de l'ANAQ-Sup ;
- la disponibilité de l'électricité en trouvant une solution aux délestages par l'acquisition d'un groupe électrogène, par exemple.
-

X - Considérations générales sur la culture d'évaluation et sur la qualité du système :

Les considérations suivantes sont relatives à la promotion de la culture d'évaluation dans les IES et à l'assurance qualité du système d'enseignement supérieur du Sénégal.

1. -Promotion de la culture de l'évaluation et de l'assurance qualité:

Les responsables académiques, pédagogiques et administratifs, ainsi que les responsables des étudiants et des syndicats des établissements du Sénégal ont été sensibilisés à l'assurance qualité et impliqués dans l'élaboration et le partage des outils d'évaluation.

Les membres des CIAQ, les membres du CA et du CS, les experts externes ainsi que les agents de l'ANAQ-Sup ont été formés à l'assurance qualité interne et externe. Des outils nationaux d'évaluation des institutions et des programmes ont été développés et partagés avec les différentes parties prenantes.

Des cellules internes d'assurance qualité, qui sont des structures dédiées à la gestion de la qualité au niveau des institutions, ont été mises en place dans l'ensemble des établissements publics et dans une partie du privé. En 2014, toutes les universités publiques ont intégré l'évaluation dans leur organisation, fait une auto-évaluation et produit au moins un rapport d'évaluation. Beaucoup d'EPES, quarante (40) environ ont déjà terminé une procédure d'évaluation avec production d'un rapport d'évaluation externe.

Toutefois, cette dynamique devra être maintenue et renforcée, par la création d'une masse critique d'expertises en assurance qualité dans les IES, afin d'y promouvoir la culture d'assurance qualité.

2. -Qualité des institutions et du système :

Au cours de cette année, l'ANAQ-Sup a évalué huit (08) EPES dans le cadre des avis techniques à donner au Ministère pour les demandes d'agrément définitif, huit (08) autres EPES dans le cadre de la satisfaction de conditions et douze (12) programmes de formation d'EPES. Elle a également évalué quatre (04) programmes d'informatique dans les universités publiques et lancé quarante-sept (47) auto-évaluations dans le cadre des CDP.

Les évaluations terminées ont relevé des forces et des faiblesses et montré des pistes d'amélioration de la qualité des établissements et de leurs programmes. Des plans d'actions ont été élaborés par les EPES pour améliorer la qualité de leurs prestations. Cette opération leur a également permis de témoigner du niveau de la qualité institutionnelle, sur la base d'une procédure nationale et transparente.

Ces procédures ont enfin permis de dresser un relevé précis des points à améliorer par le Ministère en charge de l'Enseignement supérieur dans la gestion et le pilotage des EPES en particulier.

Recommandations:

A la suite de cette année d'activités 2014, il est important, pour l'amélioration continue de la qualité des IES et du système, que le Ministère renforce l'encadrement et le pilotage des EPES, notamment en révisant la forme et le contenu des agréments et en diligentant la signature des diplômes.

Une base de données complète et fiable des EPES doit être élaborée.. Le MESR doit aussi organiser des formations à l'intention des IES publiques et privées sur l'application harmonisée du LMD dont la pratique leur pose de sérieux problèmes. L'évaluation de la filière informatique a enfin montré la nécessité pour le MESR à soutenir une harmonisation des curricula d'informatique.

Conclusion

L'année 2014 a été une année de continuité dans la mise en place de l'ANAQ-Sup. Les organes de gouvernance et de gestion ont fonctionné régulièrement. Plusieurs programmes complémentaires d'équipement, d'appui aux IES, d'élaboration d'outils et de documents de référence pour la gestion administrative et pour un bon déroulement des accréditations et des évaluations ont été réalisés.

Des difficultés ont été notées durant cette année dont la plus importante est liée à l'insuffisance du budget alloué par l'Etat.

Pour 2015, l'ANAQ-Sup devra d'abord consolider ses acquis au plan administratif et technique, tout en élargissant son programme de travail aux habilitations des IES.

Il est tout à fait possible de relever tous ces défis avec plus de résultats si des ressources financières conséquentes sont mises à la disposition de l'ANAQ-Sup. Surtout qu'elle aura la prérogative nouvelle de s'occuper de l'assurance qualité de la Recherche. La culture de l'évaluation et l'amélioration de la qualité des institutions et des programmes de formation connaîtront des avancées supplémentaires si des moyens supplémentaires lui sont fournis dans le cadre du Plan de Travail Annuel (PTA) de 2015.